



## Congés d'été en pharmacie conflit avec le patron

Par **vinko**, le **07/05/2009** à **20:54**

Bonjour,

Voilà, ma compagne et moi avons un gros problème, je vous explique la situation.

Début Mars, ma compagne qui travail dans une pharmacie a fait sa demande de congé pour cet été. Etant donné que je travail dans un service ou nous sommes deux, les congés se font en roulement d'une année sur deux. Donc cet année j'avais le mois de Juillet en choix de congé.

Ma compagne demande donc les 3 dernières semaine de Juillet. Son patron ne lui repond pas et lui dit que ca va etre très chaud pour ces dates (c'est limite négatif quoi).

Entre temps je trouve un nouveau poste, je demissionne et j'intègre une novell société qui m'accorde des vacances (15 jours) mais dans des périodes bien précises car pour des raison de déménagement de dois absolument éviter les périodes du 15 juin au 5 juillet, éviter aussi la période du 3 au 14 Aout.

Donc comme le premier desire de congé ne convenait pas, ma compagne à demandé les 3 dernières semaines d'Aout. Il refuse la proposition (deuxième fois).

Désirant tout de même passer au moins deux semaines avecd ma compagne (logique!!) ma compagne fait une 3eme proposition du 13 au 24 Juillet. Il refuse la proposition (deuxième fois)et impose la période du 3 au 21 aout.

Je décide d'aller le voir avec ma compagne pour essayer de trouver un arrangement. Je lui

explique ma situation et lui propose soit du 6 au 17 Juillet soit du 13 au 24 JUillet.

Ayant lu la convention collective, je crois qu'il doit tenir compte des congés du conjoint, mais aussi du bon fonctionnement de sa pharmacie.

Etant donné que si ma compagne s'abstente, il y aurait 3 personnes pendant une semaine pour faire fonctionner la pharmacie (la pharmacienne assistante part durant les 3 dernières semaines de Juillet), en plus durant cette semaine il y a le 14 juillet, donc férié, Il accepte. Nous le remercions et partons.

Le lendemain matin il appelle ma compagne à 8h30 (30 min avant sa prise de fonction) et lui dit qu'il change d'avis, qu'il n'a pas apprécié que je sois venu et impose les 3 premières semaines d'Août.

Il essaye de lui faire signer un papier précisant que sa période de congé sera les 3 premières semaines d'Août. Ma compagne refuse de signer et emporte le papier. Il lui invoque qu'il avait l'impression s'être retrouvé devant un délégué syndical alors que je suis resté très poli et très calme.

Est-il possible de faire quelque chose afin que ma compagne et moi puissions avoir 2 semaines de congés en commun et partir.

Merci.

Par **Visiteur**, le **08/05/2009** à **08:52**

bonjour,

[fluo]Est-il possible de faire quelque chose afin que ma compagne et moi puissions avoir 2 semaines de congés en commun et partir. [/fluo]

dans la légalité non... c'est l'employeur et lui seul qui décide des dates de congés de ses employés.

[fluo]qu'il n'a pas apprécié que je sois venu et impose les 3 premières semaines d'Août. Il essaye de lui faire signer un papier précisant que sa période de congé sera les 3 premières semaines d'Août. Ma compagne refuse de signer et emporte le papier. Il lui invoque qu'il avait l'impression s'être retrouvé devant un délégué syndical alors que je suis resté très poli et très calme. [/fluo]

normal c'est votre compagne son employé et non vous...

si votre compagne ne signe pas sa feuille de congés, tant pis pour elle.. (l'employeur en déduira qu'elle refuse de les prendre)

si j'ai bien suivi elle a les 3 premières semaines d'août et vous pouvez prendre à partir du 17 août.. ça vous laisse une semaine ensemble...